

BTM Maréchal-ferrant

Objectifs de la formation

Le BTM maréchal-ferrant est un diplôme de niveau 4 de la Chambre des Métiers. Son obtention permet **l'entrée dans la vie professionnelle** :

- ✓ en trouvant une place salariée dans une entreprise de maréchalerie.
- ✓ en créant ou en reprenant une entreprise.

Conditions d'inscription

Pour être admis.e en formation le/la candidat.e doit :

- Etre titulaire d'un CAPa Maréchal-ferrant.
- Etre âgé.e de moins de 30 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Positionnement

Après avoir complété un dossier de candidature, chaque candidat.e est invité.e à réaliser un positionnement constitué d'évaluations pratiques et d'un entretien avec l'équipe des formateurs et formatrices chargés des enseignements.

L'entretien et les évaluations permettent d'évaluer les motivations du/de la candidat.e et d'ajuster le parcours de formation en fonction de ses acquis.

La formation

- Durée : Formation alternée sur deux ans
 - 13 ou 14 semaines de 35 heures de présence au CFA par an (945 heures au total)
 - 38 ou 39 semaines en entreprise par an dont 5 semaines de congés payés
 - Rythme indicatif : regroupement d'une semaine au CFA toutes les 3 semaines environ
- Début de la formation : prioritairement en septembre
- Lieu : St-Hilaire du Harcouët
- Contact et inscription : Marilynne Mary, secrétaire du CFA-CFPPA
 ☎ 02 33 91 02 29 ✉ cfa.st-hilaire@educagri.fr
- Dossier de candidature : disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement
www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr

Références sur les 4 dernières années

		2020	2019	2018	2017
Taux de réussite	CFA de la Baie du Mont-Saint-Michel	67 % (6 candidat.e.s)	10 % (10 candidat.e.s)	29 % (14 candidat.e.s)	50 % (12 candidat.e.s)
	National	Données indisponibles	Données indisponibles	41 % (39 candidat.e.s)	Données indisponibles
Taux d'appréciation des apprenti.e.s		100 %	100 %	<i>Pas d'enquête réalisée</i>	<i>Pas d'enquête réalisée</i>
Taux de rupture		4 % (1 apprenti.e)	15 % (3 apprenti.e.s)	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de données</i>
Insertion professionnelle		<i>En attente des résultats de l'enquête d'insertion</i>	Poursuite d'études : 10 % En emploi : 40 % Sans emploi : 50 %	<i>Pas de résultats de l'enquête d'insertion</i>	Poursuite d'études : 0 % En emploi : 100 % Sans emploi : 0 %

Evaluation - Validation

Le diplôme est un examen terminal. Le BTM est délivré aux candidat.es ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et des notes minimales dans toutes les épreuves.

Répartition horaire et contenu des modules

Horaires indicatifs pour une formation en 2 ans

Modules Généraux (324 heures)

- Gestion de l'entreprise 81 heures
- Communication, Book, TAC et suivi de mémoire 135 heures
- Anglais 108 heures

Modules Professionnels (621 heures)

- Techniques professionnelles 432 heures
- Hippologie 108 heures
- Santé et hygiène 54 heures
- Récupération du vécu 27 heures

Moyens techniques et humains

Equipements et matériels

- Un atelier de maréchalerie de 1 500 m² avec 32 forges fixes et 8 stalles de ferrage ; un centre équestre.
- Des salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur ; un CDI.

Equipe administrative et pédagogique

- Des formateurs et formatrices spécialistes du domaine d'intervention des intervenant.e.s professionnel.le.s.
- Journées de formation avec M Denoix au CIRALE (Centre d'imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines) à Goustranville, Calvados.
- Une secrétaire, une infirmière, une assistante sociale et un technicien informatique et multimédia.

Rémunération – Frais de formation

- **La rémunération (LCAP : Loi pour la Liberté de Choisir son avenir Professionnel)**
La rémunération est un pourcentage du SMIC selon le barème indicatif suivant (se référer également à la convention collective qui peut être plus favorable)



	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18-20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21-25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

- **Aides à l'embauche (LCAP : Loi pour la Liberté de Choisir son avenir Professionnel)**
Sous certaines conditions, l'employeur peut bénéficier d'avantages financiers dont le montant maximum varie selon l'année d'exécution du contrat :



Année d'exécution du contrat	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Montant maximum	4 125 €	2 000 €	1 200 €

- **Frais de formation**
Gratuité de la formation
- **Tarifs des pensions au 1^{er} septembre 2020 – Hébergement possible à l'internat**
 - Ticket repas pour la demi-pension : 3,65 €
 - Forfait à la semaine de regroupement : 40 € (internat et restauration)
 - Pour tout contrat d'apprentissage signé, les frais annexes d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'OPCO